



Galerie Agora,  
Rue du Marché aux Herbes 105, Bte 11  
B-1000 Brussels  
Telephone +32 2 285 46 60  
Fax +32 2 280 08 17  
Email: [etf@etf-europe.org](mailto:etf@etf-europe.org)  
[www.etf-europe.org](http://www.etf-europe.org)

European Transport Workers' Federation  
Fédération Européenne des Travailleurs des Transports  
Europäische Transportarbeiter-Föderation  
Federación Europea de los Trabajadores del Transporte

Bruxelles, 2 avril 2020

## L'ETF DEMANDE UN PLAN DE SECOURS POUR L'AVIATION ET UN FONDS EUROPÉEN POUR AIDER À PROTÉGER UNE INDUSTRIE STRATÉGIQUE

Les travailleurs de l'aviation civile sont très hétérogènes - du personnel navigant à la gestion du trafic aérien en passant par l'assistance au sol, la restauration et le nettoyage - tous ces acteurs réunis font fonctionner cette industrie. Ce secteur est vital pour la connectivité et l'économie de l'Europe. Elle a été l'une des premières industries à être touchée par la crise COVID-19 et sera l'une des plus touchées. Pour l'heure, le soutien consiste à assurer une bouée de sauvetage au secteur, qui lui permettra de continuer à exister une fois que nous aurons surmonté la pandémie.

En outre, tous les travailleurs de l'aviation sont gravement touchés par cette crise, mais certaines catégories et certains travailleurs de certains pays sont plus durement touchés que d'autres. Pour ces travailleurs, la crise va au-delà des préoccupations sanitaires, il s'agit de conserver un emploi et de s'assurer qu'il y aura des repas sur la table et une maison pour eux et leur famille dans les deux prochaines semaines et au-delà. Il est impératif aujourd'hui que l'Europe et ses États membres agissent pour protéger ce maillon le plus fragile de l'aviation.

### Travailleurs précaires et faiblement rémunérés

Dans une grande partie de l'aviation - notamment, mais pas seulement, chez les prestataires de services - le travail précaire l'emporte sur les contrats de travail traditionnels et les contrats "zéro heure" ou le travail intérimaire sont en plein essor. Dans le même temps, ces salaires sont nettement inférieurs aux moyennes nationales et, dans certains cas, même en dessous du seuil de pauvreté. Ces groupes de travailleurs ont été immédiatement touchés par la crise COVID-19, car ils n'avaient aucune réserve sur laquelle s'appuyer.

### Un plan de secours européen

**S'inspirant de la loi CARES<sup>1</sup> récemment adoptée aux États-Unis, l'ETF appelle les institutions européennes et les États membres à mettre en place un plan de secours consistant en un soutien direct aux travailleurs ainsi qu'en une aide financière aux entreprises du secteur de l'aviation. Ce plan devrait prendre la forme d'un financement européen supplémentaire consacré en priorité aux pays de l'UE les plus faibles qui ont été touchés par la COVID-19, selon le principe de solidarité.**

**Les aides directes devraient couvrir toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs précaires (par exemple, les agences intérimaires) et, outre le soutien financier, elles devraient comprendre des mesures visant à maintenir l'emploi et à protéger les revenus des travailleurs. Ces mesures devraient être soutenues par des pratiques des pays de l'UE telles que la suspension temporaire du travail ou le partage du reliquat d'activité, comme dans le cas de la "Cassa Integrazione Guadagni" en Italie, de l'"ERTE" en Espagne ou du "Kurzarbeitgeld" en Allemagne. Pour soutenir ces programmes, l'ETF appelle à une mise en œuvre rapide de l'initiative européenne d'investissement dans la lutte contre les coronavirus<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act (CARES) : le projet de loi alloue 25 milliards de dollars aux transporteurs aériens de passagers, 4 milliards de dollars aux transporteurs aériens de fret et 3 milliards de dollars aux entrepreneurs. Ces fonds doivent être utilisés pour payer les salaires et les avantages des employés. Le montant que chaque transporteur reçoit spécifiquement est basé sur le montant qu'il a payé à ses employés du 1er avril au 30 septembre 2019.

<sup>2</sup>[http://dsms.consilium.europa.eu/952/Actions/Newsletter.aspx?messageid=41974&customerid=5691&password=enc\\_4544373234323332\\_enc](http://dsms.consilium.europa.eu/952/Actions/Newsletter.aspx?messageid=41974&customerid=5691&password=enc_4544373234323332_enc)



President Frank Moreels

Acting General Secretary Livia Spera

Vice Presidents Alexander Kirchner  
Ekaterina Yordanova



**Ces aides financières ne peuvent être accordées que si les entreprises concernées respectent des mesures concrètes de maintien de l'emploi et de protection des revenus.** Toutes les compagnies aériennes doivent être conscientes de leur responsabilité sociale et veiller à ce que leur atout le plus précieux, la main-d'œuvre, soit protégé de manière adéquate.

**Toutes les aides financières accordées aux compagnies du secteur de l'aviation doivent également être subordonnées** à l'interdiction de verser des dividendes aux actionnaires en 2020 (au minimum) et à l'interdiction de rachat d'actions par les compagnies.

### **Financement**

Pendant longtemps, le libre marché de l'aviation a prévalu sur les droits des travailleurs. Il est donc temps que l'UE démontre sa valeur ajoutée non seulement aux clients, mais aussi à tous les travailleurs européens de l'aviation. Comme réponse historique à une crise d'une dimension sans précédent, l'ETF propose donc que le plan de sauvetage soit financé par un fonds européen spécifique pour l'aviation. Comme dans le cas de la loi CARES, ce fonds assurerait un équilibre entre le soutien direct aux travailleurs et l'aide financière aux entreprises du secteur de l'aviation. Le soutien de l'UE et des gouvernements est également important pour maintenir des conditions de concurrence équitables entre l'Europe et les États-Unis, qui sont deux acteurs importants sur le marché mondial de l'aviation. Il permettrait également de préserver une partie importante des infrastructures de transport d'une région clé du monde.

### **Protection de l'emploi face aux aides d'État et aux entreprises irresponsables qui utilisent la crise comme prétexte pour licencier**

Plusieurs États membres ont annoncé des programmes de travail à court terme, de préservation de l'emploi et de soutien salarial. Un certain nombre de gouvernements n'ont pas encore approuvé les régimes de soutien salarial, ce qui laisse les travailleurs les plus vulnérables sans aucune protection. Lorsqu'il existe une protection, certains États ne garantissent que 60 % du salaire mensuel, ce qui, pour les bas salaires, est clairement insuffisant pour vivre. Nos affiliés ont également signalé que dans plusieurs cas, les employeurs n'ont pas fait usage des régimes de soutien salarial et ont plutôt décidé de licencier définitivement des travailleurs ou les ont obligés à prendre des congés sans solde sous le prétexte de la crise COVID-19.

### **Rôle du dialogue social**

ETF et ses syndicats affiliés travaillent sans relâche pour défendre les travailleurs et leurs emplois pendant cette crise. Le dialogue social aux niveaux européen, national et de l'entreprise doit être un principe fondamental pour la mise en œuvre de ce plan de sauvetage. La participation des représentants des travailleurs est indispensable pour assurer un équilibre entre les intérêts économiques des entreprises et la nécessité de protéger les travailleurs.

**En conclusion, en tant qu'ETF, nous pensons que l'Europe doit veiller à ce que chaque citoyen européen puisse se nourrir et se loger pour rester en sécurité dans ces moments critiques, et que c'est le moment où le concept européen d'intégration et de démocratie doit se concrétiser pour tous les travailleurs et plus particulièrement pour les plus vulnérables.**

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter Josef Maurer, responsable de l'aviation et des opérations, par mail. [j.maurer@etf-europe.org](mailto:j.maurer@etf-europe.org), tel. +32 479 512 117.*



**President** Frank Moreels

**Vice Presidents** Alexander Kirchner  
Ekaterina Yordanova

**Acting General Secretary** Livia Spera

